

Accord russo-burundais sur l'exemption de visa pour certains passeports

@rib News, 07/02/2018 – Source Xinhua La Russie et le Burundi signent un accord d'exemption de visa pour les passeports diplomatiques et de service Le ministre burundais des Relations extérieures et de la Coopération internationale, Allain Aimé Nyamitwe (photo à d), et l'ambassadeur de Russie au Burundi, Georgy Todoua (photo à g), ont signé mardi à Bujumbura un accord intergouvernemental sur l'abolition mutuelle des procédures de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques et de service.

"C'est un premier pas et ça va améliorer notre coopération avec le Burundi. On va améliorer les contacts diplomatiques et le séjour des fonctionnaires et je crois qu'avec ce premier pas, nous allons continuer jusqu'à ce qu'il y aient d'autres nouveaux accords", a déclaré à la presse M. Todoua après la signature de cet accord, laissant entendre que l'idée était d'arriver un jour à l'abolition des procédures de visa pour les titulaires de passeports ordinaires. M. Nyamitwe a indiqué à cet effet que partout dans le monde l'abolition des procédures pour les titulaires de passeports diplomatiques et de service précédait celle des procédures pour les titulaires de passeports ordinaires. Dans l'immédiat, cette signature va permettre aux Burundais de séjourner en Russie jusqu'à une période de 90 jours sans s'inquiéter. L'ambassadeur de Russie a souligné que la coopération entre son pays et le Burundi, qui remonte à 1962, s'est renforcée d'année en année dans différents secteurs du pays et qu'elle privilégiait pour l'heure le secteur commercial et la formation de policiers. La signature d'un protocole d'accord sur la coopération policière a ainsi été adoptée à cet effet par le dernier conseil des ministres la semaine dernière.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});